

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N° 21-414

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 21-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE
MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 274.**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 21-140 à sa séance du 9 août 2021, du projet de règlement numéro 21-414 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 4 023 274, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 septembre à compter de 20h, dans la salle du conseil située au 116, avenue du Domaine, Courcelles, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Créer la zone P-3 avec le lot 4 023 274.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À COURCELLES

CE 11IÈME JOUR D'AOÛT 2021

Renée Mathieu
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière